

## DÉCISION SUR L'INSTAURATION D'UNE DÉCENNIE AFRICAINNE ET MONDIALE DE L'AFFORESTATION

### La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition de la République du Congo relative au lancement d'une décennie africaine et mondiale de l'afforestation prise comme réponse à l'accélération du changement climatique et l'en **FÉLICITE** ;
2. **APPROUVE** ladite initiative et, tout en encourageant les initiatives nationales et sous-régionales y afférentes existantes, **S'ENGAGE** à mener un plaidoyer en faveur de son appropriation à l'échelle mondiale et d'une implication plus conséquente de la communauté internationale engagée dans la mise en œuvre de l'accord de paris ;
3. **DÉCIDE** de l'organisation du 11 au 12 novembre 2023, à Brazzaville, en République du Congo, de la première Conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement (CIAR) sous l'égide de l'Union africaine et du Forum des Nations unies sur les forêts et **DEMANDE** à la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'organisation de cette Conférence conformément à la pratique établie et à la procédure régulière.